

# Jockey accusé de viols dans l'Aisne : « Mon corps était là, mais moi je ne l'étais plus »

Pour ce troisième jour d'audience devant la Cour criminelle de l'Aisne, ce mardi 2 décembre, deux jeunes femmes ont raconté le viol qu'elles auraient subi ensemble cette nuit du 2 août 2019.

[\(/id583910/article/2024-12-02/jockey-accuse-de-viols-dans-laisne-mon-corps-etait-la-mais-moi-je-ne-letais-plus\)](https://www.aisnenouvelle.fr/id583910/article/2024-12-02/jockey-accuse-de-viols-dans-laisne-mon-corps-etait-la-mais-moi-je-ne-letais-plus)



En ce troisième jour d'audience, l'accusé n'a pas montré de signe d'agressivité contrairement aux premiers jours. - Sunto



Par Jeanne Boveroux  
Publié: 2 Décembre 2024 à 22h23

Temps de lecture: 3  
min

## Repères

- **En 2016, 2017, 2019 et 2021**, des plaintes sont déposées à l'encontre du jockey axonais Ivan L.
- **Quatre ex-petites amies** lui reprochent des violences physiques et verbales, des agressions et des viols.  
**Deux autres femmes l'accusent** de viol au cours d'une soirée d'août 2019.
- **Déjà condamné** pour des violences habituelles et des délits routiers, Ivan L. a été placé en détention provisoire en mars 2021.  
**Durant quatre jours**, il doit répondre des faits qui concernent cinq jeunes femmes, l'enquête pour la dernière n'étant pas clôturée.
- **Il encourt 20 ans** de réclusion criminelle. Le délibéré sera rendu ce mardi 3 décembre.

Ce soir du 2 août 2019, Clémence, dont le prénom a été changé, reçoit une proposition de la part d'Ivan L, le jockey axonais qui comparait devant la Cour criminelle de l'Aisne.

Consultez l'actualité en vidéo  (/videos)

Il organise une soirée avec une dizaine de personnes. **Toutes, lui également, travaillent dans l'écurie où Clémence a décroché un poste**, quelques jours auparavant. « *Fallait que je fasse mes preuves dans une écurie de chevaux de course et de propriétaires* », se justifie la jeune femme à la barre, qui accepte le rendez-vous afin d'en apprendre plus sur son équipe.

### **À LIRE AUSSI**

[Jockey accusé de viols dans l'Aisne : une victime raconte une histoire qui vire très rapidement « au cauchemar » \(/id583020/article/2024-11-](https://www.aisnenouvelle.fr/id583910/article/2024-12-02/jockey-accuse-de-viols-dans-laisne-mon-corps-etait-la-mais-moi-je-ne-letais-plus)

À l'époque, Clémence entre dans sa vingtaine. Elle se décrit comme « *une fille du petit poney club* » alors que « *lui était au-dessus de tout le monde, même le responsable avait besoin de son écurie* ». Timide, elle propose à une amie, Margot, de l'accompagner à cette soirée. Dans la procédure, il est précisé qu'Ivan L. les rassure : « *Ça va, on ne va pas faire un plan à trois* . » Cette réflexion les laisse perplexes.



## Fallait que je fasse mes preuves dans une écurie de chevaux de course et de propriétaires

### Une partie civile à la Cour

À l'approche de sa maison, elles appellent le jockey qui leur propose de laisser leur voiture à l'entrée du village. « *On a refusé et insisté pour le suivre avec notre propre véhicule* », raconte précisément Clémence.

Les jeunes femmes se garent et se rendent chez lui. « *Il avait préparé quelques verres et une bouteille de champagne. Lui a bu du whisky* », ajoute-t-elle encore. L'ambiance est tamisée, les lumières plutôt sombres. Ils discutent tous les trois même si les plaignantes déclarent être souvent toutes les deux. Puis, **vient l'amnésie**, accompagnée de quelques flashes.

### Des flashes mais aucun souvenir concret

« *Je me souviens être allée aux toilettes, je me revois à nouveau sur un tapis, avachie dans un fauteuil, puis dans une voiture. Après, j'étais dans un lit, avec monsieur L. et Margot* . » **Dans ce lit, il lui aurait demandé de réaliser**

**des actes sexuels sur son amie et sur lui**, avant d'ajouter : « *J'en ai fini avec toi.* » Elle s'exécute. Prononçant ces mots, la jeune femme s'effondre et adresse un regard à son amie assise derrière elle, sur le banc des parties civiles.

## □ À LIRE AUSSI

[Aisne : le jockey séducteur était un bourreau \(/id582311/article/2024-11-27/aisne-le-jockey-seducteur-etait-un-bourreau\)](#)

Le lendemain matin, les jeunes femmes se réveillent nues dans le même lit. Gênées, elles quittent rapidement le domicile. « *Après ça, c'était la descente aux enfers* », poursuit Clémence dans un soupir. La psychologue en charge de l'expertise psychologique évalue ses mots et ceux de la seconde plaignante : « *Les manifestations psychiques survenues après pourraient être une validation du traumatisme.* »

Interrogées individuellement, les deux parties civiles se rejoignent : **ni l'une, ni l'autre n'était en capacité d'accepter « un plan à trois » et aucune n'en avait même l'envie.** En plus, elles dénoncent chacune des rapports sexuels non consentis quelques heures avant cette relation intime à trois.

« *Mon corps était là, mais moi je ne l'étais plus* », indiquent les deux femmes tour à tour.

Bien que Clémence et Margot évoquent avoir bu deux coupes de champagne, la question de la consommation d'alcool, d'un surdosage ou d'autre chose reste en suspens.

## La parole à l'accusé

« *Je n'ai jamais drogué et encore moins violé ces jeunes femmes, et je suis désolé que ça se termine comme ça* », clame haut et fort Ivan L. à l'issue de ces exposés. *C'est dommage... J'en gardais un bon souvenir.* »

Pour lui, la relation avec Clémence était ambiguë et le climat sexuel s'est naturellement installé entre eux trois. De fait, il réfute formellement les rapports non consentis et motive sa position : « *Pour des personnes traumatisées, qui n'ont pas de souvenir, elles développent plus de détails que moi. Elles ont des flashes pour ce qui les arrange.* »

Actuellement, Ivan L. est toujours présumé innocent. **Il reste une journée d'audience** avant le délibéré de ce procès, qui est prévu ce 3 décembre.